



**SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE**  
[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

Paris le 22 janvier 2020,

**Compte rendu de l'assemblée générale  
du 22 janvier 2020**

Nous avons tenu notre assemblée générale à Paris au siège de notre fédération, la FEETS Force Ouvrière située 46, rue des petites écuries dans le 10e arrondissement.

Nous étions 28 présents avec 112 mandats sur 183 adhérents. Le quorum ayant été atteint, le Secrétaire Général déclare l'assemblée générale ouverte à 09h00.

Merci de nous avoir permis de délibérer en votre nom en nous transmettant vos mandats.

Il est fait un exposé à nos adhérents des différentes participations aux CAP et réunions.

Après un tour de table de présentation faisant apparaître une problématique commune à tous les ports concernant les effectifs et le mode de recrutement actuel, le Secrétaire Général procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est évoqué le sujet de la fin des détachements de responsables de capitainerie.

Les textes applicables (décret 2013-1147 relatif à l'emploi de responsable de capitainerie ; arrêté du 21 février 2014 fixant la liste des emplois de responsable de capitainerie) en la matière précisent que 2 détachements d'une durée de 5 ans sont prévus avec une prolongation de 2 ans possible pour les personnels en fin de carrière.

Dans le cas contraire, l'agent sera repositionné (du point de vue indiciaire) sur la grille des L1 à l'indice le plus proche que celui précédemment détenu par l'agent.

Du point de vue organique l'agent conservera son poste sauf demande contraire portée à la connaissance de sa hiérarchie.

A 12h00 nos invités sont remerciés, et débute la présentation du rapport financier 2019 par notre trésorier et son adjoint.

La trésorerie du SNOP est saine et les comptes sont à l'équilibre et la répartition des adhérents par corps est la suivante :

- 31,8 % des Capitaines de 1ère et 2ème Classe
- 50,3 % des Officiers de port adjoints.

Les frais 2019 sont présentés, la mise en place d'un paiement des cotisations 2020 par virement est maintenue. Ce mode de règlement est à privilégier auprès du Trésorier via les bulletins du site.



**SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE**  
[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

Il a été proposé lors la présente AG de procéder à une hausse des cotisations de un euro pour 2020.  
Le montant des cotisations est donc fixé à :

C1 = 131 € ; C2 = 121 € ; L1 = 116 € ; L2 = 111 € ; Camarades retraités = 86 €

Le rapport financier et les cotisations sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.

La bonne santé financière du SNOP-FO se confirme avec une diminution des frais de fonctionnement alors même que les charges d'activité se maintiennent.

Une commission de contrôle des comptes est constituée et est composée de Yann Poulmarch, Xavier Vasse et Xavier Marck pour une durée de 2 ans.

La commission approuve sans réserve les comptes du SNOPFO pour le présent exercice.

---

Le contrat avec Média convergence (annuaire des officiers de port) a fait l'objet d'une mise en concurrence par les membres du bureau.

Un prestataire a été reçu au sein de la FEETS et après étude de la proposition, il a été décidé de ne pas donner une suite favorable à celle-ci car le format numérique ne serait pas inclus au contrat.

Le partenaire historique, à savoir Média Convergence procédera sur la demande du bureau à la revalorisation des redevances versées au SNOPFO dès 2020.

Nous rappelons l'importance du maintien de ce contrat dans la vie du SNOPFO et tenons à remercier le travail effectué par les correspondants locaux dans leurs contributions à leurs mises à jour régulières des annuaires.

---

**Les 32 représentants locaux du SNOP FO, désignés pour 2020 et pour 1 an sont :**

Sébastien Vanhersecke pour le GPM Dunkerque

Yann Poulmarch pour Calais

Philippe Radenne pour Boulogne

Tony Guinot et David Massere pour Dieppe

Alexandre GUYOT pour le GPM Le Havre

Philippe Nirrengarten pour le GPM Rouen et le radar Honfleur assisté d'Eric Le Derout pour Rouen Amont

Franck Santarossa pour Caen

Xavier Vasse pour Cherbourg

Christophe CHEREL pour St Malo

Stéphane Lucas pour Brest

Alexandre BERNARD et Vincent Delleur pour le GPM Nantes St Nazaire

Renaud Legorgeu pour le GPM La Rochelle



## **SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE**

[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

Thierry Vernon pour le GPM Bordeaux

Alain Le Bec pour Bayonne

Alain Brisson, Olivier Chemineau, Francois Cantin, Gilles Bellafronte pour le GPM Marseille

Olivier Souplet pour Toulon

Loïc Sinquin pour Nice

Pierre-Yves Ollivier pour Bastia

Paul Agnet pour Ajaccio

Yann Martinoles pour Propriano

Stéphane Celton pour les ports de Porto Vecchio et Bonifacio

### Pour L'outre-mer :

Jean-Emmanuel Onorato pour Fort de France

Alain Barre pour la Guadeloupe

Jean-Bernard Mandron pour La Guyane

Frédéric Darde pour La Réunion

Enrique Perez pour Saint Pierre et Miquelon

Les désignations des représentants locaux sont actées à compter de ce jour et chacun d'entre eux se verra émettre une lettre d'accréditation à remettre à son autorité hiérarchique, dans les meilleurs délais. En ce sens il est indispensable de remonter les coordonnées à jour leurs directions respectives.

### **Le SG suspend la séance à 13h00 - Pause déjeuner**

Le SG sortant reprend la séance à 14h30 en procédant à la lecture des statuts et plus particulièrement de l'article 12 mentionnant que le Syndicat est administré par un conseil syndical composé de 13 membres élus le jour de l'Assemblée générale par corps à la majorité des membres présents ou représentés à jour de leur cotisation.

### Il est ensuite procédé à l'élection du conseil syndical pour 1 an :

Les membres élus titulaires en commission administrative paritaire sont membres de droit.

#### **5 capitaines :**

Alexandre Guyot, Hervé Perrot, Loïc Sinquin, Jean-Emmanuel Onorato, Ange Pipolo.

#### **7 lieutenants :**

Philippe Radenne, Alain Brisson, Xavier Vasse, François Cantin, Pierre-Yves Ollivier, Yann Poulmarc'h, Tony Guinot.

Le SG sollicite les membres élus du CS pour recenser les candidatures éventuelles sur les postes à pourvoir du futur bureau dont les membres sortant ne souhaitent pas se représenter hormis le trésorier du SNOFPO.



## **SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE**

[www.officierdeport.com](http://www.officierdeport.com)

Le Conseil Syndical élu procède à l'élection des membres du Bureau pour une mandature de 3 ans.

M. SINQUIN Loïc est élu à l'unanimité au poste de secrétaire général du SNOP-FO.

M. RADENNE Philippe est élu à l'unanimité au poste de secrétaire général adjoint.

L'AG procède également à la nomination d'un Trésorier Adjoint, VANHERSECKE Sébastien, et reconduit le Trésorier BRISSON Alain.

Un capitaine et un lieutenant sont de nouveau à la tête de notre syndicat. Les ports décentralisés comme les GPM sont représentés ainsi que nos deux corps au sein du nouveau Conseil Syndical.

Le renouvellement est de qualité et nous nous en félicitons.

Il est rappelé aux futurs candidats la nécessité de suivre la formation « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » pour accomplir les mandatures.

Une formation supplémentaire « Trésorier » est nécessaire pour les fonctions de trésorier et de trésorier adjoint. Les formations peuvent se dérouler au sein de l'union départementale de résidence du candidat.

Le SG sortant donne la parole au nouvel SG concernant son élection.

Celui-ci présente sa vision métier ainsi que les actions envisagées pour améliorer et renforcer la position des corps d'officiers de port et d'officiers de port adjoints.

Il est ensuite discuté des dossiers que les membres de l'assemblée générale souhaitent voir aborder en 2020. Le nouveau bureau élu assurera la continuité du dossier de revalorisation des statuts du corps des officiers de port et apportera une attention particulière sur le sujet de la réforme des retraites.

Les travaux de l'assemblée générale sont clos à 17h00.

Les membres du conseil syndical poursuivent les travaux en vue de finaliser le présent.

Le SG lève la séance à 19h00.

Le Secrétaire Général sortant,

Le Secrétaire Général entrant,